

# PLU de Miserey-Salines



Diagnostic des zones humides sur une parcelle :

« La Lye »

Octobre 2016



## Présentation du site

La parcelle retenue pour rendre compte ou non du caractère de zone humide est située sur les parcelles cadastrées n° 23, 54 et 56, et portant le nom global de « La Lye ».

D'une surface de 3,5 hectares environ, elle correspond à une clairière, composée d'une vaste prairie, entourée sur quasiment l'ensemble de son périmètre par des bandes boisées, plus ou moins larges, les plus étroites bordant le site au nord-est et au sud. Un bosquet occupe une partie de la prairie au sud.

## Méthodologie

Les investigations de terrain ont été réalisées selon la méthode de la phytosociologie sigmatiste\*<sup>1</sup> qui consiste en la réalisation d'un certain nombre de relevés floristiques sur des surfaces homogènes quant à leurs caractéristiques écologiques (relief, climat, sol et sous-sol...) et biologiques (végétation spontanée).

Chaque communauté végétale représentée sur le terrain a fait l'objet d'un ou deux relevés dans lesquels l'ensemble des espèces présentes a été noté. Chaque espèce est ensuite accompagnée d'un coefficient d'abondance-dominance\* permettant de « mesurer » son importance en terme de recouvrement vis-à-vis des autres espèces de la même strate\*.

Sur le secteur de « La Lye », sept relevés ont été réalisés. Ils sont synthétisés et classés dans les tableaux 1 et 2 situés en annexe.

## Analyse de la végétation

Trois grandes formations végétales ont été observées sur le terrain. Elles se décomposent elles-mêmes en plusieurs groupements végétaux qui diffèrent les uns des autres par leur composition floristique et leurs caractéristiques écologiques.

### ***Les milieux boisés*** (Tableau 1)

La majeure partie du périmètre est occupée par des bandes boisées plus ou moins étendues.

En limite occidentale, un bois mésophile\* s'établit sur un terrain plus ou moins accidenté, dont une bonne partie colonise un sol très riche en blocs calcaires, visibles dès la surface du sol (relevé 1). Ailleurs, les blocs sont plus épars et laissent la place à un sol un peu plus profond (relevé 2).

La strate arborescente est dominée par le chêne sessile, accompagné fidèlement par le tilleul à grandes feuilles, le charme, l'érable champêtre... Dans les secteurs les plus secs apparaît l'alisier blanc.

Le sous-étage est composé d'un grand nombre d'arbustes caractéristiques des sols riches en calcium : camérisier à balai, viorne lantane, groseillier des Alpes, fusain d'Europe, cornouiller sanguin... Le tapis herbacé est, par endroit, presque exclusivement composé de petite pervenche à travers laquelle pointent quelques pieds de mercuriale

<sup>1</sup> Les termes techniques mentionnés par un astérisque (\*) sont explicités dans un lexique situé en annexe.

pérenne, de lamier jaune, de lierre terrestre..., ces espèces caractérisant des sols riches en éléments nutritifs.

A l'est, même s'il présente de nombreuses similitudes avec le groupement précédent, le boisement en présence résulte en grande partie de plantations soit de robinier faux-acacia, soit de peuplier (relevé 5).

Le reste du périmètre est souligné de boisements linéaires plus étroits (haies mixtes ou basses) dont le cortège floristique est composé des espèces habituelles des haies ou des fruticées locales : cornouiller sanguin, troène, fusain d'Europe, prunellier, nerprun purgatif, noisetier, érable champêtre... (relevé 7).

Au sud-ouest de la prairie subsiste un bosquet dominé par les noisetiers et d'autres arbustes de fruticées, déjà présents dans les haies ou le bois décrits précédemment. La strate arborescente n'est constituée que d'un grand chêne sessile (relevé 6).



*Bosquet situé au sud-ouest de la prairie.*

L'ensemble de ces milieux boisés ne compte aucun habitat dit « humide ». Les boisements en présence, qu'ils soient « naturels » ou résultant de plantations, ont un cortège floristique dépourvu d'espèces caractéristiques des zones humides.

### ***Les milieux ouverts*** (Tableau 2)

Le centre du site accueille une vaste prairie qui compte deux groupements végétaux différents.

En haut de pente, sur un sol où l'on observe quelques petites dalles calcaires en affleurement, s'établit une prairie mésophile\* à mésoxérophile\* (relevé 3) où de nombreuses espèces de pelouses\* (renoncule bulbeuse, sainfoin, sauge des prés, petite pimprenelle...) sont bien représentées au sein du cortège herbacé habituel des milieux prairiaux (plantain lancéolé, brunelle commune, lotier corniculé...).

La partie inférieure du versant accueille une autre forme de prairie (relevé 4), moins diversifiée quant au nombre d'espèces végétales. Les espèces de pelouses y sont beaucoup plus rares, le cortège floristique étant dominé largement par les espèces habituelles des prairies de fauche (plantain lancéolé, pissenlit, dactyle aggloméré, renoncule âcre, lotier corniculé, gaillet commun, oseille des prés...). Cet appauvrissement du nombre d'espèces est lié d'une part à la différence d'épaisseur du sol (plus profond

ici qu'en haut de pente), d'autre part aux pratiques agricoles préalables (fertilisation, semis...).



*Prairie et boisement.*



*Prairie de fauche enrichie, en bas de pente.*

Là encore, aucune espèce de zones humides n'a été observée lors des investigations de terrain. Ces deux types de prairies sont des groupements mésophiles\*.

## **Habitats et espèces remarquables**

Aucune espèce végétale protégée et/ou menacée n'a été observée sur le site à la date de la mission de terrain (mi-octobre 2016).

Quatre habitats composent l'essentiel de la végétation du site :

- un bois à l'ouest et au nord qui correspond à une chênaie-charmaie-(hêtraie) neutrophile à calcicole (*Galio odorati - Fagetum sylvaticae*) ;

- une prairie de fauche neutrocalcicole mésophile à mésoxérophile en haut de pente (*Galio veri* - *Trifolietum repentis*) ;
- une prairie de fauche neutrophile mésophile en bas de pente (*Heracleo sphondylii* - *Brometum mollis*) ;
- à l'est, au sud et au sud-ouest : des haies et des bosquets mésophiles.

Parmi ces quatre types d'habitats, trois sont référencés comme habitat d'intérêt communautaire dans la Directive « Habitat - Faune - Flore ». Cependant, leur état de conservation peut être considéré comme moyen (*Galio veri* - *Trifolietum repentis*) à mauvais (*Galio odorati* - *Fagetum sylvaticae* ; *Heracleo sphondylii* - *Brometum mollis*).

## Conclusion

L'analyse des espèces observées dans chacun des relevés de même que la détermination des habitats qui composent chaque formation végétale permet d'affirmer qu'aucune zone humide n'existe sur ce secteur.

# Annexes

## Lexique

*Calcicole*: se dit d'une espèce se développant préférentiellement sur des sols riches ou saturés en calcium.

*Coefficient d'abondance-dominance*: établi par Braun-Blanquet, indice associant la profusion d'individus d'une espèce et l'importance qu'ils occupent au sein d'une communauté végétale.

*Directive « Habitat - Faune - Flore »*: directive européenne adoptée en 1992 après le sommet de la Terre de Rio de Janeiro. Liée à la Directive Oiseaux, elle a permis de mettre en place le réseau écologique Natura 2000 et de maintenir la biodiversité dans l'Union européenne.

*Fruticée*: communauté végétale composée principalement d'arbustes.

*Mésophile*: se dit d'un habitat ou d'une espèce affectionnant les conditions moyennes dans un gradient sécheresse-humidité.

*Mésoxérophile*: se dit d'une espèce s'accommodant de conditions relativement sèches.

*Neutrocalcicole*: se dit d'une espèce prospérant sur des sols riches en éléments minéraux (cations échangeables), ces caractéristiques correspondant le plus souvent à des sols développés sur les sols carbonatés.

*Neutrophile*: espèce présente sur une large gamme de sols mais dont l'abondance est maximale aux pH proches de la neutralité.

*Pelouse*: formation végétale ouverte, constituée de végétaux de petite taille.

*Prairie*: formation végétale herbacée, fermée et dense, dominée par les graminées.

*Phytosociologie sigmatiste*: discipline de l'écologie végétale dont l'objet est la description de la structure des phytocénoses, passant par l'analyse et l'étude de l'évolution des communautés végétales. Celle-ci repose sur un inventaire floristique préalable à partir duquel peuvent être mis en évidence des groupements végétaux.

*Strate*: niveau atteint par le feuillage des végétaux (de taille équivalente) dans une communauté végétale.







Tableau phytosociologique n° 2 : Milieux herbacés mésophiles

N° du relevé		3	4
Recouvrement (%)		h 95	98
Nombre d'espèces		33	23
<b>Strate herbacée</b>			
<b>Espèces du <i>Mesobromion erecti</i></b>			
	Renoncule bulbeuse <i>Ranunculus bulbosus</i>	h 2	+
	Laiche glauque <i>Carex flacca</i>	h 2	
	Sainfoin <i>Onobrychis vicifolia</i>	h 2	
	Sauge des prés <i>Salvia pratensis</i>	h 1	
	Hippocrépis à toupet <i>Hippocrepis comosa</i>	h +	
<b>Espèces des <i>Festuco valesiacae</i> - <i>Brometea erecti</i></b>			
	Petite pimprenelle <i>Sanguisorba minor</i>	h 3	1
	Arrête-bœuf <i>Ononis repens</i>	h +	
	Centaurée scabieuse <i>Centaurea scabiosa</i>	h +	
	Thym commun <i>Thymus pulegioides</i>	h +	
	Epernière piloselle <i>Hieracium pilosella</i>	h +	
<b>Espèces de l'<i>Arrhenatherion elatioris</i></b>			
	Knautie des champs <i>Knautia arvensis</i>	h 1	1
<b>Espèces des <i>Arrhenatheretalia elatioris</i></b>			
	Grande berce <i>Heracleum sphondylium</i>	h +	2
<b>Espèces des <i>Trifolio repentis</i> - <i>Phleotaila pratensis</i></b>			
	Pâquerette <i>Bellis perennis</i>	h 1	1
	Trèfle rampant <i>Trifolium repens</i>	h +	+
<b>Espèces des <i>Arrhenatheretea elatioris</i></b>			
	Plantain lancéolé <i>Plantago lanceolata</i>	h 2	3
	Oseille des prés <i>Rumex acetosa</i>	h 1	2
	Gaillet commun <i>Gailium mollugo</i>	h 1	2
	Londet hisoïde <i>Leontodon hispidus</i>	h 1	2
	Lotier corniculé <i>Lotus corniculatus</i>	h 1	2
	Brunelle commune <i>Prunella vulgaris</i>	h 1	1
	Houlique laineuse <i>Hoicis lanatus</i>	h 1	1
	Dactyle aggloméré <i>Dactylis glomerata</i>	h +	3
	Pissenlit <i>Taraxacum officinale</i>	h +	2
	Pâturin des prés <i>Poa pratensis</i>	h +	1
	Trèfle des prés <i>Trifolium pratense</i>	h +	1
	Centaurée jacee <i>Centaurea jacea</i>	h +	+
	Veronique petit-orène <i>Veronica chamaedrys</i>	h +	+
	Renoncule âcre <i>Ranunculus acris</i>	h +	2
	Pâturin commun <i>Poa trivialis</i>	h +	1
	Achillée millefeuille <i>Achillea millefolium</i>	h +	
	Vesce en épi <i>Vicia cracca</i>	h +	
	Luzerne lupuline <i>Medicago lupulina</i>	h +	
	Carotte sauvage <i>Daucus carota</i>	h +	
<b>Espèces des <i>Trifolio medii</i> - <i>Geranietea sanguinei</i></b>			
	Vesce des haies <i>Vicia sepium</i>	h	+
<b>Espèces des <i>Stellarietea mediae</i></b>			
	Véronique agreste <i>Veronica agrestis</i>	h	+
<b>Autres espèces</b>			
	Séneçon jacobée <i>Jacobaea vulgaris</i>	h +	

Relevé n° 3 : Prairie de fauche neutrocalcicole mésophile à mesoxérochile (*Salvia pratensis* - *Trifolium repens*)

Relevé n° 4 : Prairie de fauche neutrophile mésophile (*Heracleum sphondylium* - *Brometum mollis*)

